



CTMEN du 20 mars 2018

Déclaration liminaire de la FSU

Le 22 mars prochain, la FSU et six autres fédérations de la fonction publique appellent les personnels à la mobilisation et à la grève pour exiger une reconnaissance salariale, qui redonne du pouvoir d'achat et des améliorations de déroulements de carrière. Tout l'inverse du gel de la valeur du point d'indice, du report de l'application des revalorisations PPCR, de la restauration du jour de carence... Nous nous mobiliserons également contre les axes envisagés par le gouvernement pour dynamiser les garanties et cadres collectifs, remettre en cause le statut en substituant au recrutement de titulaires le recours aux contractuels et affaiblir la représentation des personnels et son rôle, notamment dans les CAP, mais aussi dans les CT et CHSCT.

Pour la FSU, c'est la qualité, l'indépendance du service public et sa capacité à être présent partout sur le territoire français (zones rurales, urbaines, périurbaines, de montagne...) qui sont en jeu aujourd'hui. En réchauffant les recettes de politiques, comme la RGPP, qui ont montré leur capacité de destruction des collectifs de travail, le gouvernement dévoile la réalité de son orientation pour la fonction publique : il veut accentuer son affaiblissement.

A cela s'ajoute l'abandon de la perspective d'élévation générale du niveau de qualification que représente le projet de réforme du baccalauréat, l'instauration de la sélection à l'entrée de l'université et le développement de l'apprentissage en lieu et place de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Décidément, le 22 mars, les raisons de la colère ne manquent pas.

L'ordre du jour de ce comité technique ministériel prévoit un échange sur le bilan social. La FSU souligne d'ores et déjà que si les données semblent indiquer que les inégalités entre les femmes et les hommes tendent à se réduire – et nous y voyons là un effet de la mise en œuvre du Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique signé par l'ensemble des organisations syndicales le 8 mars 2013 – beaucoup reste encore à faire. Il reste urgent de remédier aux inégalités salariales et de carrière par la modification des pratiques et critères de promotion interne lorsque ceux-ci sont défavorables aux femmes et la réduction au maximum des parts variables de rémunération souvent sources de discriminations indirectes. Il est aussi indispensable de lutter contre les violences faites aux femmes au travail par la mise en œuvre de dispositifs ambitieux et pérennes. Pour la FSU, de nouvelles mesures doivent donc rapidement être prises pour que l'égalité entre les femmes et hommes progresse encore plus rapidement.

Concernant le 1^{er} degré, la FSU a déjà souligné ici-même l'insuffisance de la dotation, ne serait-ce que pour assurer le dédoublement en Éducation Prioritaire. Aujourd'hui, nous en sommes à une inutile bataille de chiffres car les éléments collectés après les comités techniques montrent que plus d'un tiers des "plus de maîtres" est supprimé, que l'école maternelle perd environ 800 postes, tout comme l'école rurale. Les rassemblements sur l'ensemble du territoire sont la preuve d'une carte scolaire qui ne fait pas l'unanimité. Quelques exemples méritent d'être soulignés : pour pourvoir le département du 93 de 500 postes de dédoublement, il a fallu supprimer 130 dispositifs moins de 3 ans en Éducation Prioritaire comme si dans ce département une scolarisation précoce pouvait être remise en cause ; dans la Sarthe, les

dédoublings ont été financés par autant de fermetures hors Éducation prioritaire et principalement en rural ; dans le Rhône où l'on supprime plus de 50 postes du dispositif "plus de maîtres" qui existait depuis 30 ans ; ou encore dans le Haut Rhin où pour dédoubler 100 classes on en supprime près de 70 hors Éducation prioritaire. Loin de profiter de la baisse démographique pour diminuer les effectifs dans les classes, la rentrée se caractérisera par des classes chargées en maternelle et une augmentation des cours multiples avec des effectifs élevés dans le rural. Et comment s'attaquer aux inégalités scolaires, mieux former les enseignants, abonder les enseignants spécialisés, développer l'accompagnement pour réussir l'inclusion, augmenter les maîtres en plus pour travailler différemment, développer l'intervention du service social, si les mesures pour les uns sont payées par les autres ?

La priorité au primaire ne peut se payer de mots.

À propos des assises pour la maternelle, le plan de communication ne peut masquer la mise à l'écart des enseignants et de leurs représentants (certains sont invités mais ne sont pas autorisés à s'y rendre). Et pourtant il est question d'annonces alors que les programmes n'ont que deux ans. Le ministre pense-t-il pouvoir s'affranchir de mettre en débat l'école ? Le ministre pense-t-il que les enseignants ne sont que de simples exécutants ? Nous saurons lui rappeler le projet que nous avons pour l'école et le fait que les enseignants ont une expertise qui ne saurait être bafouée.

Dans le 2nd degré, les projets de décret et d'arrêtés modifiant l'organisation du baccalauréat, mais aussi les annonces du ministre le 14 février, dévoilent des dispositifs qui vont profondément remettre en cause l'organisation actuelle du lycée général et technologique et affecter les métiers, le sens du travail, les méthodes, l'organisation et la charge de travail de l'ensemble des personnels. Cette réforme, menée tambour battant, va à l'encontre de l'objectif fixé à l'école de réussite de tous les élèves et de formation de citoyens éclairés aptes à poursuivre les études de leur choix pour pouvoir s'insérer de la meilleure manière qui soit dans la cité comme dans leur vie professionnelle. Sans aucune évaluation, cette réforme va bouleverser la professionnalité des personnels. La FSU tient à rappeler les effets délétères qu'ont pu avoir, pour un grand nombre de personnels, d'autres réformes menées sans évaluation préalable de leurs conséquences sur les conditions de travail, ni étude d'impact : elles ont entraîné ou accru le mal-être et la souffrance au travail (bac techno et bac pro). La FSU demande donc que ces projets soient abandonnés et retirés de l'ordre du jour du CSE de mercredi et que des discussions sur d'autres bases soient ouvertes.

La FSU tient à relayer dans ce CTMEN l'inquiétude de nos collègues Psychologues de l'EN EDO face aux annonces de régionalisation de l'orientation scolaire. Aucune information n'a été donnée aux élus des personnels. C'est encore une fois la traduction d'une politique de mise en œuvre de réformes à marche forcée qui tient pour quantité négligeable les élus des personnels et reste sourde aux alertes de la profession sur la dégradation des conditions de l'orientation pour les élèves et les équipes d'établissement.

Le projet de loi sur l'apprentissage et le rapport Calvez Marcon ont provoqué une profonde inquiétude chez les personnels de la voie professionnelle scolaire. La FSU y voit la volonté d'une mise en concurrence brutale entre la voie scolaire et l'apprentissage : instaurer des unités de formation par apprentissage dans l'ensemble des lycées professionnels et la possibilité accordée aux centres de formation par apprentissage de s'implanter là où ils le décident, y compris à proximité d'un lycée professionnel, risquent d'exacerber cette concurrence aux dépens d'une offre de formation équilibrée sur l'ensemble du territoire. Si elles devaient être retenues, certaines préconisations du rapport Calvez Marcon engendreraient des modifications profondes de la voie professionnelle scolaire, prenant le risque de désorganiser les enseignements et les établissements. Face aux enjeux que représentent le million de jeunes sans solution de

formation ni d'emploi, la FSU demande des dispositifs ambitieux et des moyens pour renforcer la voie professionnelle scolaire, lutter contre le décrochage scolaire, et pour relever les défis de demain.

De surcroît, la seconde professionnelle est un moment de transition difficile mais essentiel pour que l'ensemble des élèves acquièrent un socle commun de connaissances et de compétences professionnelles, il est par conséquent indispensable de dédoubler l'ensemble des classes qui accusent un effectif au-delà de 24 élèves ce qui correspond à 3500 ETP.

Le 06 février dernier, plus de 600 infirmières ont manifesté pour exiger que leur métier et les spécificités de leur mission soient mieux reconnus. Cela passe par des mesures de revalorisation salariale, notamment indemnitaire, et par une politique de santé à l'École construite d'abord à partir des besoins des élèves. Pour ceci, notre ministère doit se doter d'indicateurs fiables.

Dès la rentrée prochaine, plus de 47 000 étudiants en santé se rendront dans les établissements scolaires pour effectuer leur « service sanitaire ». En tant que conseillère de santé de l'ensemble de la communauté éducative, les infirmières de l'éducation nationale seront inévitablement le professionnel de santé de terrain qu'ils rencontreront, sans moyen ni reconnaissance afférents.

Lors de la séance du 20 décembre 2017 consacrée à la préparation de la rentrée 2018, la FSU est intervenue pour demander si l'ensemble des suppressions de postes de personnels administratifs apparaissaient sur le tableau de répartition par académie. Il nous avait été répondu par l'affirmative et qu'il n'y avait pas de « suppressions cachées ». Or, dans quelques académies, les recteurs semblent procéder à davantage de suppressions que prévues au motif que celles-ci seraient « excédentaires » notamment sur le BOP 141 et qu'il leur serait demandé de « régulariser ». Pour la FSU, cette manière de procéder n'est pas acceptable ! D'une part parce que le schéma d'emplois s'apprécie au niveau de la mission « enseignement scolaire », et d'autre part parce que ce faire bien peu de cas de l'information sincère à laquelle les membres du CTMEN peuvent légitimement prétendre. La FSU réitère son refus de toutes les suppressions de postes, notamment à l'heure où les services et les établissements ont à faire face à une politique ministérielle aux conséquences lourdes en matière d'organisation et que les effets d'annonce et de communication médiatique ignorent...

Enfin, concernant la préparation des élections professionnelles, puisque le sujet nous y invite, la FSU souhaite noter que le dispositif entourant le vote électronique en préparation paraît aujourd'hui amélioré par comparaison avec l'expérience de 2014. Nous attendons cependant d'avoir rapidement un retour quant à la procédure de dépôt des candidatures pour pouvoir nous faire un avis d'ensemble.

La FSU a demandé à ce que des panneaux électoraux puissent être installés dans les EPLE et les services académiques et centraux. Nous sommes toujours en attente d'une réponse quant à cette requête. Elle souhaite que la communication électorale soit la plus efficace possible et permette la participation la plus large.